



Après s'être raccordé sur le réseau d'assainissement collectif, il est possible d'aller jeter son ancienne fosse septique en déchetterie.

En effet, les fosses septiques de taille "standard" sont acceptées en déchetterie, coupées en 4 morceaux équivalents (afin qu'elles puissent rentrer dans la benne).

Si besoin d'informations complémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à vous rapprocher du Sictoba au 04.75.39.06.99.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

- BARJAC**
Route de Bessas
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30
• Vendredi de 13h30 à 17h
- BEAULIEU**
Route de Barjac
• Lundi / mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
• Vendredi de 8h30 à 12h30
- JOYEUSE**
Ancienne route de Lablachère
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- LES VANS**
Derrière le centre commercial La Clairette
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- RUOMS**
Route de Lagorce
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ST REMÈZE**
Le Touroulet
• Mardi / samedi de 9h à 12h
• Vendredi de 14h à 17h
- VALLON**
Route de Ruoms
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

HORAIRES DES AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

- BARJAC**
Route de Bessas
• Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30
• Vendredi de 13h30 à 17h
- LES VANS**
Plaine de Chabiscot
• Mardi / mercredi de 8h30 à 12h30
• Mercredi / samedi de 13h30 à 17h
- ROSIÈRES**
Zone du Barrot
• Vendredi / samedi de 8h30 à 12h30
• Mardi / vendredi de 13h30 à 17h
- RUOMS**
Reprise du service par la communauté de communes des Gorges de l'Ardeche et le SICTOBA à compter du 1/02/2020.
• Du mardi au samedi de 8h30 à 12h30
- ST REMÈZE**
Le Touroulet
• Mardi / samedi de 9h à 12h
• Vendredi de 14h à 17h
- VALLON**
Route de Ruoms
• Lundi / mercredi / vendredi de 8h30 à 12h30
• Samedi de 13h30 à 17h
Seules les feuilles, les branches et les tontes de gazon sont acceptées. Les branches doivent avoir un diamètre inférieur à 10cm.

Pour tout renseignement :
Tél. 04.75.39.06.99
www.sictoba.fr
Mis à jour le 11/07/2020

Merci de vous présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture des sites.



RÉCUPÉRATION INTERDITE

DANSES DU MONDE
avec Emilie

COURS

- DANSE ORIENTALE ÉGYPTIENNE
- MODERN ORIENT
- TRIBAL FUSION

Enfants (à partir de 4 ans)
Ados
Adultes

LIEUX

- AUBENAS
- ROSIÈRES
- CHANDOLAS

& autres lieux dans le Sud Ardèche

TOUS NIVEAUX
Débutant, Intermédiaire et Avancé

1^{er} cours d'essai GRATUIT

Cours de qualité

Ambiance conviviale

Emilie, professeur de danses orientales et fusion, propose des cours Eveil aux danses du monde pour les enfants à partir de 6 ans, des cours de danse Tribale Fusion (mélange de différents styles de danses sur des musiques du monde) et des cours de danse orientale égyptienne pour les ados et adultes.

Reprise des cours prévue pour mi-septembre, à la salle polyvalente du Verdal (cours d'essai gratuit).

N'hésitez pas à prendre contact avec l'association pour toute demande d'information.

CONTACT : ASSOCIATION ELLES HIPS
06.42.27.47.72 / ELLES.HIPS@GMAIL.COM

REPRISE DES COURS MI-SEPTEMBRE

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FUSIONORIENTALE.WIXSITE.COM/ELLES-HIPS


f @EMILIEDANSESORIENT07


Depuis le 2 août 2021, la nouvelle carte d'identité peut être demandée partout en France.


Pour tout renouvellement ou obtention d'une carte d'identité, tout usager bénéficiera de la nouvelle carte d'identité nationale, plus pratique et sécurisée. Et pour votre vieille carte ? Elle est toujours valide jusqu'à péremption.

Davantage d'informations sur : <http://ants.gouv.fr>



 **A partir du 1er septembre, la bibliothèque reprend ses horaires habituels d'ouverture.**

 Accueil du public les mercredis de 16 à 18 heures, et les samedis de 10 à 12 heures.

 Il est à noter que, depuis le 23 août 2021, le pass sanitaire est devenu obligatoire pour accéder à la bibliothèque (avec maintien des gestes barrière).



Votre RDV histoire #12 : Prémices de révolte

Le début du XVIIIème siècle marque également une progression de l'éducation. Le clergé organise l'enseignement : le « précepteur de la petite jeunesse » (nom désignant le maître d'école) apparaît comme témoin d'actes d'état civil dès 1714. Il est salarié de la communauté et apprend à lire, écrire et compter aux jeunes garçons. Ce sont les religieuses qui s'occupent de l'instruction des filles, on les appelle les « maîtresses des petites écoles ». On enseigne également le catéchisme. Malgré le taux d'absentéisme important lié aux différentes tâches agricoles confiées aux enfants, on peut considérer qu'il y a très peu d'illettrés à la fin de l'ancien régime.

A ce propos, les premiers craquements de l'ancien régime se font sentir. En 1735, une manifestation contre la disette et la lourdeur des impôts éclate. Près d'un millier de paysans se rassemblent à Joyeuse la nuit du 4 septembre, ils viennent de Chandolas, Saint-André-Lachamp, Sanilhac et Montréal. Les manifestants s'en prennent au collecteur d'impôts local. Les meneurs sont retrouvés et condamnés à la pendaison mais ils s'évaderont tous et ne seront pendus qu'en effigie.

Plus tard, certains Chandolassiens seront impliqués dans la révolte des « masques armés ». Masqués ou barbouillés de suie et revêtus de chemises par-dessus leurs habits, ils investissent les habitations des hommes de loi, dispersent ou brûlent des papiers et volent quelques biens. A Casteljau, dans une maison, des coups de feu sont tirés, un chien est tué. Le fils de la maison, menacé d'un pistolet, doit réciter son confiteor.

Ces actions font souvent plus de peur que de mal mais l'angoisse est bien présente : la ville de Joyeuse se barricade. L'ordre sera rétabli par un appui conséquent des troupes du roi. Les fauteurs de troubles seront alors pendus ou roués de coups sur la place de la Grave aux Vans. Pour calmer les esprits, le roi accordera 50 000 livres de secours partagés entre l'Uzège et le Vivarais. Ils serviront principalement à des chantiers publics : on construit par exemple des routes entre Joyeuse et Aubenas, et à Ruoms.



→ Retrouvez votre RDV Histoire le premier mercredi de chaque mois, à 18h, sur la page Facebook de notre commune.